



CHARTRE D'ENTREPRISE :

La promotion de la santé qu'elle soit physique, psychique ou les deux, est adaptée de manière individuelle, par une équipe soignante qualifiée et compétente

Offrir un lieu de vie, où même dépendantes, les personnes âgées sont soutenues dans le maintien de leur autonomie et gardent leurs droits

Promouvoir et/ou maintenir un lien social, permettant aux résidents de rester intégrés dans la société

Les directives préalables concernant l'accompagnement en fin de vie sont appliquées dans le respect du résident

NOS MISSIONS

Donner la possibilité au résident dans la mesure du possible, de choisir son mode de vie, même au prix d'un certain risque

La pratique religieuse est proposée et le résident peut en profiter selon ses convictions

Proposer des activités qui permettent au résident, de trouver un certain accomplissement personnel, qu'elles soient ludiques, sociales, culturelles, artistiques, etc...

Donner la possibilité au pensionnaire de meubler et décorer son espace privé à sa convenance, en tenant compte des impératifs de sécurité

CHARTRE D'ENTREPRISE

La Résidence du Ruschli SA est une société anonyme, régie par le droit privé, financée par les pensionnaires (direct ou rentes complémentaires), les assurances maladie (Lamal). L'institution bénéficie d'une participation cantonale.

La Résidence du Ruschli SA est membre des associations suivantes : Curaviva, Abems, Adiro et OrTra bernoise francophone.

La Résidence du Ruschli SA est soumise à la loi sur les établissements médico-sociaux du canton de Berne.